

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE

VILLE DE GRIGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ET DES DÉCISIONS DU MAIRE

SÉANCE DU MARDI 14 OCTOBRE 2014

L'An Deux Mille Quatorze mardi 14 Octobre, à 21 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mm RIO, ATIG, MME LE BRIAND, M. LAATRISSE, MMES ETE, TAWAB KEBAY, Mm TROADEC, ZERKAL, MME BELLAHMER, Mm LOUISON, BORTOLI, VAZQUEZ, NDOMBELE, GAMIETTE, QAROUACH, SOILHI, MMES AUBRY, RAMI, RENKLIYAY, DIAWARA, HERGAUX, GIBERT, Mm GAUBIER, BENDIAB, MME COMMISSIONNE

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS : MME OGBI REPRÉSENTÉE PAR MME TAWAB, M. BOUKANTAR REPRÉSENTÉ PAR M. NDOMBELE, MME ITOUA REPRÉSENTÉE PAR M. QAROUACH, MME GRENOUILLAT REPRÉSENTÉE PAR M. RIO, MME MABANZA REPRÉSENTÉE PAR M. LAATRISSE, M. BAGAVANE REPRÉSENTÉ PAR M. TROADEC, M. BINOIS REPRÉSENTÉ PAR MME COMMISSIONNE

ABSENT EXCUSÉ: M. WILLAUME

ABSENTS : M. OUKBI, MME LAMOTHE

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents : 25

DÉLIBÉRATION DEL-2014-0114: Adoption d'un manifeste d'Entreprises et Territoire d'Avenir

Il n'y a de développement sans investissement.

Réussir les quartiers prioritaires, c'est réussir la ville en apportant des réponses concrètes et durables au chômage persistant de la population aux besoins en main d'oeuvre des entreprises et à la mobilité des collaborateurs.

Sur la nouvelle politique de la Ville

Il n'est pas dans les objectifs d'Entreprises et Territoires d'Avenir d'intervenir sur les fondements de la nouvelle politique de la Ville.

Cependant, Entreprises et Territoires d'Avenir partage la volonté de vouloir rechercher une plus grande efficacité en réduisant le nombre des territoires accompagnés et en concentrant les moyens financiers,

Rappelle que sur les 44 milliards d'euros d'investissement réalisés depuis 2003 par le PNRU sur 500 quartiers, l'Etat a apporté 10,3 milliards d'euros soit 23,4% du montant total des investissements, en quasi équivalence avec la TVA perçue et qu'il est en retard de 14% sur ses propres versements (Cour des comptes).

Redoute qu'un parterre quasi exhaustif de signataires alourdisse et compromette la conception, la décision et la mise en œuvre des nouveaux contrats,

S'inquiète de la maîtrise d'ouvrage de l'intercommunalité destinée à faire jouer la solidarité locale et correspondre institution et compétences alors que la très grande majorité de ces actions et interventions relèvent de la proximité et donc d'une maîtrise d'ouvrage communale,

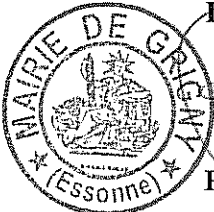

Remarque qu'en l'absence de cap clairement défini, les nouveaux contrats constitueront un grand catalogue de projets sans priorité affichée dans sa mise en œuvre,

Demande à privilégier les actions à fort retour sur investissement, à forte valeur ajoutée qui tireront le développement des quartiers prioritaires dans le cadre d'un scénario préférentiel, choix qui doit faire l'objet d'un portage politique fort,

Prend parti pour considérer que le scénario à privilégier dans les nouveaux contrats doit être celui du développement économique, seul vrai déclencheur et accélérateur de développement, ci-joint « Propositions d'Entreprises et Territoires d'Avenir » en annexe.

La ville de Grigny étant adhérente à « Entreprises et Territoires d'Avenir » qui est un collectif de défense des droits des Zones Franches Urbaines, soutient ses propositions pour une nouvelle politique de la Ville.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits,

 Le Maire

Philippe RIO

Vote : Unanimité

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le 17 octobre 2014

Transmis en Sous Préfecture le

21 OCT. 2014